



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 35 CS/10

Réunion du	Mercredi 14 Octobre 2026
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	VADOT B. – CHEVANNE T.
Excusés :	BELORGEY B. - FAORO P. – IPOUA G.

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

I.1 COUPES DE COTE D'OR

COUPE FUTBOL EMOTION F BACHELARD

- Les matchs suivants seront reprogrammés le mercredi 11 novembre 2026 à 14h30 :

VNFC contre le vainqueur de VINGEANNE FC – FCMPL.

US BRAZEY contre le vainqueur de FCNCS – ASFO.

MUNICIPAUX DIJON contre le vainqueur de ST REMY – TALANT.

- Suite à une erreur de règlement, la commission sportive reprogramme les rencontres suivantes suite à la participation de **l'équipe 1 de USSE** à la coupe de Côte d'Or :

Match 55708250 Coupe Futbol Emotion -F Bachelard SEURRE – **USSE 1** se jouera le 18/10/2026 à 14h30

Match 56572590 D1 USSE 1 – ST APOLLINAIRE 3 du 18/10/2026 est remis en date ultérieure

Match 78827712 D3 A DAIX 2 – USSE 2 se jouera le 18/10/2026 à 12h30

- Suite à une erreur de programmation lors du tirage au sort de la coupe, la commission sportive procède à l'inversion de la rencontre et la programme comme suit :

79944536 Cpe Futbol Emotion -F Bachelard ST REMY – CERCLE TALANT se jouera le 18/10/2026 à 14h30 à St Rémy.



COUPE COMPLEMENTAIRE CREDIT AGRICOLE

Les matchs suivants seront reprogrammés le mercredi 11 novembre à 14h30 :

AS QUETIGNY se déplacera contre le perdant de VINGEANNE FC – FCMPL.

MERCEUIL contre le perdant de FCNCS – ASFO.

DIJON SUD contre le perdant de ST REMY – TALANT.

I.2 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Electronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
- Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

79542009 D4 A FCAB 2 – PRECY 2 du 29/11/2026 se jouera le 13/12/2026 à 11h30

I.3 DELEGATIONS

RAPPORTS DE DELEGATION

Match 56591547 D2 A ASPTT DIJON 3 – ASFO du 11/10/2026. M. MOINGEON. Pris note, remerciements.

Match 79750989 D2 C MAHORAISE DIJON – CHENOVE du 11/10/2026. M. RODRIGUES DA SILVA. Pris note, remerciements.

DESIGNATION DELEGUES:

18/10/2026	D2 – A	DAIX	ASFO		CHUDZIAK Philippe
18/10/2026	D1	QUETIGNY	St JEAN LOSNE	EL MJIDI Mourad	MAPANAS Hilaire

I.4 COURRIELS

De M. TANQUEREL, arbitre : match 78827706 D3 A DAIX 2 – NEC, le score est de 2 à 0 en faveur de NEC.

De MAREY concernant la Coupe de Côte d'Or : la commission sportive a répondu.



II- JEUNES

FESTIVAL U13

Modalités des inscriptions

- Toutes les équipes 1 U13 D1, D2, D3 et D4 participent au Festival U13.
- Les équipes U13 R1 sont directement qualifiées pour la Phase Départementale
- Les équipes U13 R1 ne peuvent pas engager d'équipe supplémentaire dans les tours préliminaires.
- Une seule équipe par club peut être qualifiée pour la Phase Départementale.
- Si deux équipes d'un même club terminent premières de leur plateau, une seule est qualifiée et l'équipe classée deuxième du plateau est repêchée pour le tour suivant.
- Les vainqueurs du 1er tour sont Têtes de série au 2e tour.
- Au minimum 50 % des joueurs ayant participé au tour précédent doivent participer au tour suivant.
- Les équipes U12 ne peuvent pas participer au Festival U13.
- Une Coupe U12 sera organisée, comme lors de la saison 2025-2026.

TIRAGE AU SORT DU 1^{ER} TOUR qui se déroulera le 31/10/2026 sur le terrain du 1^{er} nommé.

Les 2 premières équipes du plateau seront qualifiés pour le second tour.

57 équipes d'engagées. Le DFCO et l'ASPTT DIJON sont directement qualifié pour la finale régionale.

Tirage au sort des 55 équipes restantes.

Suite à l'inscription d'une deuxième équipe de l'USCD, cette dernière est intégrée sur le plateau à CHENOVE.

AS BEAUNE	FC2C	GEVREY 2	SEURRE
POUILLY	CHANCEAUX	UCCF	MANLAY
CHEVIGNY	FCNCS	GRESILLE FC	ST APO 2
USCD	QUETIGNY	SOMBERNON 2	JDF 21
ASFO	ST JEAN	FAUVERNEY	FCNCS 2
SAVIGNY	FC MAHORAISE	ASFO 2	GEVREY
MARSANNAY	MEURSAULT	DIJON ULFE	CHAMPDOTRE
ST APO	DAIX	VOUGEOT	LONGVIC 2
MVF	MORVANDELLES	ST REMY 2	SOMBERNON 1
DUC	GENLIS	LONGVIC	BEAUNE 2
TALANT	IS/SELONGEY	UFCO	AUXONNE
EF VILLAGES	FCMPL	TILLES FC	DAIX 2
QUETIGNY 2	ENT AIFC/SAULON	USSE/ST REMY	FONTAINE/DIJON
CHENOVE	ESTV	RUFFEY ST MARIE	USCD 2



2.1 FOOT ANIMATION

Non envoi feuille de bilan ou présence foot animation (par le FAL)				10,00 €
Changement de plateau sans avertir le District et le club accueillant				20,00 €
Absence non excusée foot animation à un plateau (par le FAL)				30,00 €

Amendes Foot Animation - 26 Septembre

U9	
Club	Justification de l'amende
US MEURSAULT	Manque feuille de présence à Ruffey Sainte Marie
AS QUETIGNY	Manque feuille de plateau
ALC LONGVIC	Manque feuille de présence à Quetigny
USCD	Manque feuille de présence à Quetigny

U11	
Club	Justification de l'amende
USCD	Manque feuille de présence à l'ASPTT N1
EF VILLAGES	Absence non-prévenue à Semur N3-A
FC MAGNIEN	Non-Transmission des feuilles de présences N3-B
AS GENLIS	Non-Transmission des feuilles de présences N3-D
USCD	Manque feuille de présence à Echenon N3-D
AS PERRIGNY LES DIJON	Non-Transmission des feuilles de présences N3-D

Amendes Foot Animation - 3 OCTOBRE

U7	
Club	Justification de l'amende
OPPOSITION DIJON FUTSAL	Absence non-prévenue à Grésilles
MONTBARD VENAREY	Manque feuille de présence à Semur

U9	
Club	Justification de l'amende
ALC LONGVIC	Manque feuille de présence à USCD
FCJM	Manque feuille de présence à JDF 21
ASC SAINT APOLINNAIRE	Manque feuille de présence à Talant
MONTBARD VENAREY	Manque feuille de plateau
MONTBARD VENAREY	Manque Feuille de présence à son plateau
CHANCEAUX-ST SEINE FOOTBALL CLUB	Manque feuille de présence à Montbard
SAULIEU FOOTBALL CLUB	Absence non-prévenue à Montbard

U11	
Club	Justification de l'amende
USCD	Manque feuille de présence à Saint Apollinaire N1
USCD	Manque feuille de présence à Marsannay N2-A
JDF 21	Manque feuille de présence à Mirebeau N3-C
GENLIS	Non-tranmission des feuilles de présences N3-C
AS PERRIGNY LES DIJON	Manque feuille de présence à Daix N3-D
REMILLY FC	Manque feuille de présence à Daix N3-D
USCD	Absence non-prévenue à ASUJL N3-D

Féminines	
Club	Justification de l'amende
Quetigny	Manque Feuille de plateau U7F/U9F
Quetigny	Manque feuille de présence à Quetigny U7F/U9F
Beaune	Manque feuille de présence à Quetigny U7F/U9F
Daix	Manque feuille de présence à Quetigny U7F/U9F
Ruffey Sainte Marie	Manque feuille de présence à Quetigny U7F/U9F
Titles	Manque feuille de présence à Quetigny U7F/U9F



2.2 COUPES DE COTE D'OR U15 et U18

Le 1^{ER} tour des COUPES DE COTE D'OR en U15 et U18 EST REMIS AU 12 et 13 DECEMBRE 2026.

2.3 REPROGRAMMATION MATCH GAMBARDELLA

Match 79546295 U18 D2 A ST APOLLINAIRE 3 – CERCLE TALANT se jouera en DU.

Match 79546293 U18 D2 A ENT UFCO/SOMBERNON – MVF se jouera en DU.

Match 79546252 U18 D2 B MEURSAULT – CHAMPDOTRE/LONGEAULT se jouera en DU.

Match 56657996 U18 D1 GEVREY – AS BEAUNE se jouera en DU.

2.4 FORFAIT GENERAL

De GRESILLES U18 D2 A

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

Amende 100 € à GRESILLES

2.5 FORFAITS

79577680 U15 D3 B ASPTT DIJON 3 – CHENOVE du 10/10/2026

Forfait déclaré de CHENOVE

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à CHENOVE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ASPTT DIJON 3

Amende 60 € à CHENOVE

79566682 U13 D3 C CHENOVE – CHAMPDOTRE LONGEAULT 2 du 10/10/2026

Forfait déclaré de CHENOVE

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à CHENOVE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à CHAMPDOTRE LONGEAULT 2

Amende 50 € à CHENOVE

2.6 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Electronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**



La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

79755232 U15 D2 A DFCO F 2 – TALANT du 17/10/2026 se jouera le 16/10/2026 à 19H00.

79566242 U13 D3 A Ent MORVANDELLE – UCCF du 10/10/2026 se jouera le 31/10/2026

79566222 U13 D3 A FONTAINE LES DIJON 2 – DAIX 2 du 10/10/2026 se jouera le 17/10/2026 à 10h

2.7 COURRIELS

De USCD : inscription d'une 2^{ème} équipe

2.8 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

DE MONTBARD VENAREY : catégorie U9 le samedi 12 décembre 2026 à MONTBARD.

III- FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.



Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

79548435 CRIT FEM TART HAUT VARANGES – BEAUNE du 19/10/2026 est remis en DU
79548285 CRIT FEM FCAB – MAREY du 07/12/2026 se jouera le 24/10/2026
79548290 CRIT FEM ESVO – POUILLY EN AUXOIS du 11/01/2027 se jouera le 12/12/2026
79575131 U15 FEM BEAUNE – EF VILLAGES du 05/12/2026 se jouera le 12/12/2026
79554445 U13 FEM BEAUNE – VILLERS LES POTS du 03/10/2026 se jouera le 19/12/2026

3.2 COURRIEL

De ASFO et MARSANNAY : 79554165 U13 FEM, le score est de 7 à 3 en faveur de l'ASFO.

3.3 MATCH NON JOUE

Match 79554451 U13 FEM NEUILLY CRIM SENNECEY - USCD du 10/10/2026 est remis en DU.

IV- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match



par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Date	Match	Analyse Feuille de Match
<u>10/10/2026</u>	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Ent.S. Du Val D'Ourc 1 - Centre Cote D'Or F. 1	Réception constat échec et feuille de match papier
<u>10/10/2026</u>	U18 Feminines / Automne / Poule A Hls 1 - As Chatenoy Le Royal 2	Réception constat échec et feuille de match papier
<u>10/10/2026</u>	Crétérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Cercle Talant 1	Réception constat échec et feuille de match papier
<u>10/10/2026</u>	U18 D3 / Automne / Poule B Aiserey Izeure Fc 22 - A.S. Seurre P.B. 21	Réception constat échec, attente feuille de match papier
<u>11/10/2026</u>	Seniors D2 / Unique / Poule C Fcj Mahoraise Dijon 1 - Chenove 1	Réception constat échec, attente feuille de match papier

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission Sportive
DA SILVA S.